ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des établissements

Grenoble, le 27 novembre 2020

Réf N° 2020-188

Affaire suivie par :
Vincent Dupayage
Conseiller technique-
Etablissements et vie scolaire
Tél : 04 76 74 76 95
Mél : vincent.dupayage@ac-grenoble.fr

Suivi administratif DIVET :
Christine Desbordes
Tél : 04 76 74 75 55
Mél : christine.desbordes@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

La rectrice de l'académie de Grenoble

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
des collèges et lycées publics et d'EREA

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des collèges et
lycées privés sous contrat

Messieurs les Directeurs Diocésains de l'enseignement catholique

Mesdames et messieurs les Directeurs des lycées agricoles

Madame la Proviseure de l'Ecole des Pupilles de l'Air

Objet : **Prix « Non au harcèlement » 2020-2021**

Références : MENE2028121C
Circulaire n° 2020- du 19-10-2020
MENJS-DGESCO C2 MPVMS

Le prix « Non au harcèlement » organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avec le soutien de la MAE, ouvert aux jeunes de 6 à 18 ans, a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Le prix NAH est reconduit pour cette année, mais son organisation est légèrement modifiée. Le règlement complet ainsi que les modalités de participation sont détaillés sur le site Eduscol :
https://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcelement.html

Le prix « Non au harcèlement » prévoit neuf récompenses. Pour cette édition, trois rubriques sont prévues :

- 6 prix « non au harcèlement » répartis par cycle/âge et type de support :
  - Deux prix école élémentaire, sous forme d'affiche ou de vidéo, accessible dès la classe de CP
  - Deux prix collège, affiche et vidéo
  - Deux prix lycée (classe de seconde à terminale), affiche et vidéo
- 2 prix spéciaux harcèlement sexiste et sexuel, collège et lycée
- 1 prix cyber, sous la forme d'une vidéo, toutes classes d'âges confondues

Pour cette année, l'ensemble des productions doit être transmis uniquement par voie électronique sécurisée, afin de respecter les normes RGPD et les conditions sanitaires. Les créations devront être envoyées **au plus tard le 5 février 2021** à l'adresse mail : ce.prixnonharcelement@ac-grenoble.fr.

Instaurer un climat serein dans l'établissement contribue à faciliter les apprentissages de chaque élève. Le prix « Non au harcèlement » participe de ce travail collectif en donnant la parole aux élèves et en les rendant acteurs de la prévention.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre mobilisation dans la diffusion et le bon déroulement de cet évènement.

Hélène Insel

CPI : Madame Agnès Crociati, assistante sociale conseillère technique de la rectrice, référente « harcèlement »
Mesdames et messieurs les Doyens des IA-IPR et IEN/ET/EG/IO
Madame Nathalie Lyon, responsable académique du CAEC de Grenoble

PJ : Règlement du prix « Non au harcèlement »

Rectorat - Service DIVET
Mél : ce.divet@ac-grenoble.fr
7, place Bir-Hakeim CS81065
38021 Grenoble cedex1